



Droit, économie, culture, société et cinéma

Organisé chaque premier semestre universitaire, et pour la seconde année en 2017, ce cycle de projections-conférences de films documentaires ou de fictions français et étrangers, d'une durée de trois heures (1h30 de projection et 1h30 de cours-compléments-débats), a pour objectif de permettre d'approfondir des éléments des divers enseignements de la Faculté de Droit et de renforcer la culture générale et personnelle. A la différence d'autres formes de visionnage (ciné-club du campus, médiathèque de la Faculté ouverte aux troisième cycles, etc.), les séances sont ici envisagées comme de vrais enseignements en regard d'une matière et de thèmes précis, repris dans une bibliographie, des compléments et des renvois internet.

Toutes les séances ont lieu les **jeudi de 12h30 à 15h30 (Domaine Universitaire Jacob Bellecombette amphi A3). L'entrée est libre.**

Il est bien entendu possible (et même recommandé pour renforcer sa culture générale) de suivre la totalité ou certaines des projections, indépendamment du fait de choisir le cours en tant qu'enseignement évalué.

Le nom de l'enseignant responsable de la séance est indiqué en fin de présentation.

Coordination et renseignements : frederic.caille@univ-smb.fr

Jeudi 26 octobre 2017



Synopsis :

Prison de haute sécurité de la Rebibbia, à Rome. Sur la scène du théâtre de l'établissement, une troupe de détenus de la section « G12 / Haute Sécurité », (principalement composée de délinquants affidés des fameuses *Mafia* sicilienne, *Camorra* napolitaine ou *Ndrangheta* calabraise). Sous les applaudissements nourris du public, la représentation du *Jules César* de William Shakespeare. Une fois le rideau retombé, les comédiens d'un jour retournent pourtant lentement dans leur cellule. Six mois d'un travail intense réalisé en ce lieu non anodin, depuis le choix des acteurs jusqu'à cette « première » de la pièce, en passant par la douloureuse découverte du texte, viennent de défiler en un instant à l'esprit de chacun des membres de cette singulière troupe théâtrale. Sans porter aucun jugement de valeur sur les protagonistes de l'expérience Paolo et Vittorio Taviani ont ainsi imaginé, puis osé filmer *in situ* avec l'autorisation de l'administration pénitentiaire, l'élaboration en forme de défi à l'univers carcéral de ce spectacle hors norme. Car tous leurs acteurs sont de vrais détenus « de chair et d'os », purgeant de longues peines, qui découvrent peu à peu par la vertu conjuguée du théâtre et du cinéma comment l'art peut devenir le moyen privilégié « d'évasion » d'un morne quotidien et, le cas échéant, de préparation à une hypothétique réinsertion dans la société.

A l'aide d'une mise en scène rigoureuse et dépouillée, comme d'une image sobre, alternant la couleur et le noir et blanc dans des plans ostensiblement graphiques, les frères Taviani consacrent avec *César doit mourir* un film ni complètement documentaire, ni ouvertement fictionnel, au processus de réinsertion, de rachat, de reconquête de soi de la part d'hommes condamnés pour de graves crimes. Car ils proposent avant tout au spectateur une réflexion sur l'importance de l'offre culturelle en prison en guise de complément salutaire — au sens de la célèbre formule antique de Juvénal « *mens sana in corpore sano* » — voire d'alternative à l'exclusivité d'une pratique sportive intensive pour nombre de détenus imaginant trop souvent parvenir à juguler leur désœuvrement morbide par une simple débauche d'énergie physique au bout du compte frustrante. Même si l'un des points faibles du film réside peut-être, de manière paradoxale, dans le fait de ne pas creuser plus profondément encore le thème ambigu du décalage entre le bénéfice de la « libération » mentale offert aux intéressés par la pratique du théâtre en milieu carcéral et la souffrance d'autant plus vive, endurée corrélativement au cours de leur détention par des acteurs amateurs d'un genre aussi particulier, parfois confinés dans cet univers clos depuis de très longues années. Comme le répète d'ailleurs par deux fois Cosimo Rega au début et à la fin du film, le détenu interprétant magistralement le rôle de Cassius, (métaphore « tavanienne » d'une espèce d'alpha et d'oméga de son parcours artistique de rédemption ?) : « Depuis que j'ai connu l'art, cette cellule est devenue une prison » !

Analyse succincte :

L'adaptation de la tragédie de William Shakespeare par les frères Vittorio et Paolo Taviani s'avère toutefois un peu particulière puisque « l'intrigue » se déroule en prison et y est effectivement interprétée par de réels prisonniers, tous volontaires pour tenter l'expérience de cette « vraie fausse » représentation théâtrale selon le procédé classique de « la pièce jouée dans la pièce elle-même ».

Autre parti pris d'une représentation non conventionnelle du texte, le film commence par la fin de la pièce shakespearienne, s'achevant au moment où Brutus en présence d'autres sénateurs complices de la conspiration vient de tuer son père adoptif. Est-il pourtant de meilleure introduction dramatique afin de montrer de dangereux détenus, pour certains condamnés pour meurtre, interpréter avec fougue dans une espèce de catharsis hallucinée, derrière les barreaux d'une prison, un tel chef-d'œuvre du théâtre classique ? Dans un entretien Vittorio Taviani livre d'ailleurs une clef de lecture fondamentale de son œuvre : « Je vais raconter d'abord une scène. Celle où Marc Antoine — pour accuser Brutus — dit "Brutus, tu es un homme d'honneur. Brutus, tu es un homme d'honneur". Il le répète quatre fois. Effectivement, cette appellation d'homme d'honneur est l'appellation que revendiquent les membres de la *mafia*, de la *camorra*, dont font partie les détenus qui sont dans ce quartier de haute sécurité. Il y a aussi tous ces thèmes du crime, de la

conjuración, de l'amitié trahie qui ramènent un ensemble de choses qui sont connues avant d'être incarcéré ».

Et Paolo Taviani de compléter : « C'est à la fois tout vrai et tout faux. Nous avons tourné en prison, nous avons entendu beaucoup d'histoires. Par exemple la scène de deux prisonniers qui sont sur le bord d'en venir aux mains. Ce ne sont pas des scènes qu'on a filmé véritablement au moment-même, mais par contre ce sont des révolutions de scènes qu'on nous a raconté, etc., qu'on a demandé aux détenus de rejouer d'une certaine manière. Ensuite nous les avons données aux détenus pour qu'ils reprennent ces mots et se les approprient, pour qu'ils les changent, qu'ils les mettent dans leur dialecte, mais aussi qu'ils les adaptent. Donc, je le répète, c'est à la fois tout vrai et tout faux. »

Après cinquante ans d'une riche carrière au cours de laquelle ils ont déjà décroché de nombreuses distinctions, (dont la palme d'or du festival de Cannes, en 1977, avec le film *Padre padrone*), les frères Vittorio et Paolo Taviani, âgés respectivement 83 et 81 ans lors de la sortie du film dans les salles de cinéma à l'automne 2012, ont donc remporté entre autres prix un Ours d'or à Berlin pour *César doit mourir*. Une récompense à la saveur toute particulière pour Vittorio Taviani : « Depuis longtemps, quand on fait un film, on reste hors concours, parce qu'on veut laisser la place aux plus jeunes. Mais cette fois, pour nous, c'était important d'aller en concours à Berlin, parce qu'on voulait que les visages, les voix de nos prisonniers soient vus. Grâce à ce prix, leurs visages, leurs voix, leurs existences seront rappelés ». Des détenus qui, en prison, se sont découvert une vocation au point que quelques-uns de ces magnifiques comédiens de prime abord si improbables, à l'instar de Cosimo Rega, sont même devenus acteurs professionnels.

I – « **Sur et autour** » *Cesare deve morire*, film de Paolo et de Vittorio Taviani

Bande annonce du film :

<https://www.youtube.com/watch?v=DkuQE3HzUPE>

Extraits du film :

<https://www.youtube.com/watch?v=KbVZ2GdruTE>
<https://www.youtube.com/watch?v=oHAlplyaYeA>

Vues du tournage du film (*making of*) :

<https://www.youtube.com/watch?v=sBnik-Of9Gg>
<https://www.youtube.com/watch?v=sBnik-Of9Gg>
<https://www.youtube.com/watch?v=J422KptU8PY>

Critiques favorables émises lors de la sortie « commerciale » du film (2012) :

http://www.lemonde.fr/culture/article/2012/10/16/cesar-doit-mourir-les-freres-taviani-montent-shakespeare-en-prison_1776155_3246.html
<http://www.critikat.com/actualite-cine/critique/cesar-doit-mourir/>
<https://www.anglesdevue.com/csar-doit-mourir-de-paolo-et-vittorio-taviani/>

Critiques défavorables émises lors de la sortie « commerciale » du film (2012) :

<http://www.filmdeculte.com/cinema/film/Cesar-doit-mourir-4286.html>
https://www.senscritique.com/film/Cesar_doit_mourir/critique/15952896

Dossiers thématiques consacrés à l'analyse (notamment cinématographique) du film :

<http://eduscol.education.fr/pjrl/films/pjrl-2013/canope2012-2013/cesar>
<http://www.cnc.fr/web/fr/fiches-eleve-lyceens/-/ressources/5575987>
<http://www.cnc.fr/web/fr/dossiers-maitre-lyceens/-/ressources/5575765>
http://pedagogie.ac-toulouse.fr/daac/IMG/pdf/cesar_doit_mourir_dp.pdf

Quelques interviews des frères Paolo et Vittorio Taviani :

https://www.youtube.com/watch?v=EvW_1KXQg1k

(interview en anglais et italien)

<https://www.youtube.com/watch?v=57rdiOz1vCI>

(interview en anglais et italien)

https://www.youtube.com/watch?v=OYYjH_7PrEA

(interview de Paolo Taviani, en anglais et italien)

<http://cineuropa.org/ff.aspx?t=ffocusinterview&l=fr&tid=2347&did=216198>

http://www.allocine.fr/article/fichearticle_gen_article=18617718.html

<http://www.lefigaro.fr/cinema/2015/06/10/03002-20150610ARTFIG00124-paolo-taviani-contes-italiens-un-film-eminement-feminin.php>

Interviews (en italien) de Cosimo Rega

(détenu et acteur majeur du film, devenu acteur et metteur en scène professionnel à sa sortie de prison, après avoir bénéficié d'une remise exceptionnelle de peine) :

<https://www.youtube.com/watch?v=CkWTq2hBWY4>

<https://www.youtube.com/watch?v=dAIK23WpXmQ>

<https://www.youtube.com/watch?v=t0S8PSMt3Bc>

https://www.youtube.com/watch?v=_5e8JlpCEOw

https://www.youtube.com/watch?v=IYUyPiSh0_k

<https://www.youtube.com/watch?v=Wvcwke2-gvo>

<https://www.youtube.com/watch?v=w3A5Vaq5EUE>

Interviews (en italien) de Salvatore Striano

(« camoriste » repent et acteur dans les films *Gomora* et *Cesare deve morire*) :

https://www.youtube.com/watch?v=z9N_dKWeW-o

<https://www.youtube.com/watch?v=HDLAy2LTZBo>

Emissions de télévision (en italien) réalisées au sein de la prison de Rebibbia avec les protagonistes du film

(acteurs et metteur en scène, réalisateurs, techniciens, personnel pénitentiaire, etc.) :

<https://www.youtube.com/watch?v=va3feMXwNIU>

https://www.youtube.com/watch?v=QwvI_y8Uobw

Egalement fidèle au texte de Shakespeare, le film *Julius Caesar* de Joseph Leo Mankiewicz

(1953, avec Louis Calhern, Marlon Brando, John Gielgud et James Mason ; indéniable chef-d'œuvre cinématographique, mais développant dans le genre du « péplum » une vision hollywoodienne de l'intrigue très éloignée de celle développée dans *Cesare deve morire*) :

<https://www.youtube.com/watch?v=NVSp2nxkRfE>

(bande annonce, en anglais)

<http://www.tcm.com/mediaroom/video/296109/Julius-Caesar-Movie-Clip-Beware-The-Ides-Of-March.html>

(extrait de la prédiction du devin à César, en anglais)

<https://www.youtube.com/watch?v=7X9C55TkUP8>

(extrait du discours de Marc Antoine, en anglais)

<https://www.youtube.com/watch?v=op0DQ0Z65il>

(extrait du discours de Brutus, en anglais)

Texte intégral (en français) de la pièce *Jules César* de William Shakespeare (1599)

(traduction ancienne par François Guizot, devenue un classique à l'égal de sa contemporaine proposée par le journaliste François-Victor Hugo) :

http://www.bouquineux.com/index.php?telecharger=1062&Shakespeare-Jules_Cesar

II – « Au sujet » d'expériences de pratique artistique en milieu carcéral

Articles de presse, reportages documentaires :

http://www.lemonde.fr/culture/article/2013/04/23/de-l-art-en-prison-pour-liberer-la-tete_3164671_3246.html
<http://www.telerama.fr/sortir/l-art-en-prison-un-demi-metre-carre-de-liberte,119182.php>
<https://www.kisskissbankbank.com/art-en-prison-exposition-internationale>
http://www.lexpress.fr/culture/art/video-l-art-en-prison_1286752.html
http://www.francetvinfo.fr/societe/video-l-art-s-invite-en-prison_422931.html
<http://www.rfi.fr/france/20131225-france-quand-art-franchit-murs-prison>
<http://www.letelegramme.fr/cotes-darmor/saint-brieuc/l-art-s-invite-en-prison-une-fenetre-sur-l-exterieur-15-12-2015-10888707.php#z4FaPj72ir5RvMeX.99>
<http://www.sonuma.com/archive/made-jail-l-art-en-prison>
<http://prison.eu.org/spip.php?article3275>
http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/securite/penitenciaire/revue_de_presse/20121210_lecourrier.pdf
http://www.asrsq.ca/fr/salle/porte-ouverte/1001/salle_por_100103.php
<http://www.lien-social.com/Une-aventure-theatrale-en-prison>
<http://www.lien-social.com/le-theatre-en-prison-un-moyen-de>

Sites Web :

<http://www.art-et-prison.fr/>
(site de l'association *Art et prison France*)
<http://www.artetprison.be/vertige/spip.php?rubrique20#>
(site de l'association belge *Art et prison*)
<http://www.resonance-culture.fr/>
(site de l'association *Résonnance culture*)
<http://www.expoagir.com/index.html>
(site de l'association canadienne *Agir Art des femmes en prison*)

Bibliographie :

<http://www.artetprison.be/vertige/spip.php?rubrique26>
(bibliographie sélective proposée par l'association belge *Art et Prison*)
http://www.cultureetdemocratie.be/documents/Art_et_prison/Echos_et_resonances.pdf